

Réussir l'École inclusive : un défi de taille

L'École inclusive a pour ambition de donner une place à chaque élève sans ignorer ses besoins spécifiques. Si beaucoup a été fait depuis la Loi de 2005 qui est un progrès pour notre société, le chemin à parcourir pour que la promesse soit pleinement tenue est encore long et sinueux.

De nombreuses mesures... qui restent insuffisantes

Depuis 2019, l'École inclusive a connu de nombreuses mesures : création et généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), formation des enseignants, interlocuteur unique pour les familles, simplification des procédures, création de postes d'AESH, amélioration de leurs conditions de rémunération avec une nouvelle grille de rémunération...

Pourtant, pour relever le défi de l'École inclusive, il faut notamment :

- ▶ créer des postes et des formations d'enseignants spécialisés ;
- ▶ créer en nombre nécessaire les dispositifs ouverts et les structures, augmenter le nombre de places en établissements médico-sociaux ;
- ▶ disposer d'AESH formés en nombre suffisant et disponibles le temps nécessaire aux besoins de l'élève ;
- ▶ revaloriser le salaire des AESH ;
- ▶ renforcer la prévention primaire au sein des écoles en s'appuyant sur les Rased et en les redensifiant ;
- ▶ former tous les personnels de l'Éducation nationale à l'accueil et à la prise en compte des besoins des élèves dans les formations initiale et continue ;
- ▶ permettre aux équipes pédagogiques de recourir davantage aux enseignants spécialisés, psychologues de l'Éducation nationale, médecins scolaires et assistants sociaux scolaires pour agir précocement, dès l'école maternelle.

AESH : un manque cruel de reconnaissance

Accueillir dignement, dans le respect de leurs besoins, tous les élèves en situation de handicap, reste une gageure pour l'ensemble des personnels AESH peu reconnus par l'institution, qu'il s'agisse de leurs conditions de travail ou de leur rémunération.

À la base de toute affectation d'un AESH, ce sont les besoins de l'élève qui doivent primer, et non une quelconque répartition comptable des moyens. Les AESH aiment leur travail, ils ont à cœur d'accompagner au mieux les élèves. Il n'est ainsi pas acceptable, ni pour les élèves et leur famille, ni pour les AESH, que leur emploi du temps et/ou les élèves accompagnés soient modifiés sous 48 h.

Un véritable travail ambitieux doit enfin être mené autour de leur rémunération. Une grille de rémunération qui a moins d'un an et qui a déjà nécessité 3 modifications afin de rester au-dessus du Smic.

Les AESH attendent très légitimement une grille qualitative et des perspectives de carrière ambitieuses.

Au-delà des annonces volontaires du ministère, la réalité révèle ainsi des décisions prises sans réelle vision de l'École inclusive.

Les personnels œuvrant au quotidien auprès des élèves souffrent de ne pouvoir pleinement répondre aux besoins de ces derniers.

L'École inclusive nécessite une politique ambitieuse

L'École inclusive doit dépasser la seule notion de handicap et enfin accorder une place équitable à tous les parcours scolaires, du handicap au haut potentiel, de la difficulté passagère aux difficultés persistantes et durables.

Pour le SE-Unsa, l'École inclusive c'est bien sûr une École pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, mais c'est également une École qui reconnaît l'éducabilité de tous et qui se met en capacité de respecter les besoins de chacun en s'appuyant sur le groupe.

Il est nécessaire que le parcours mis en place pour chaque élève réponde à son projet quand il est en âge de le formuler et à ses besoins scolaires, éducatifs et de soins le cas échéant.

Il est indispensable, en fonction des besoins de l'enfant ou de l'adolescent, qu'il soit possible d'accéder au milieu ordinaire ou aux dispositifs d'inclusion ouverts ou encore à des unités d'enseignement. Lorsque cela est nécessaire, les élèves doivent bénéficier, à hauteur de leurs besoins, d'un accompagnement humain qualifié, formé et rémunéré décemment.

Pour le SE-Unsa, l'École inclusive c'est le respect des droits fondamentaux de l'enfant en matière d'éducation mais également en matière de soin et de protection sociale, ce que prévoit la Convention internationale des droits de l'enfant dont la France est signataire.

Réussir une École inclusive nécessite une politique ambitieuse avec des moyens humains et financiers pour mettre un terme aux réponses par défaut qui nient les besoins des élèves et les mettent en souffrance ainsi que leurs parents et les professionnels.

Émilie Thévenet-Kayser

Déléguée nationale Personnels spécialisés et accompagnants de l'École inclusive